

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 57/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Pour : 18

Contre : 9

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2026

L’an deux mille vingt-six et le cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme AMSELEM – Mme CURIE – M. CHADOURNE – M. DOMERGUE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme MOHAD – M. PELLET – M. NAUDOT – M. KAMINSKI – M. GOUASMI – Mme MERY – M. TINEL

REPRÉSENTÉS :

Mme BAFALIE est représentée par M. FENOY

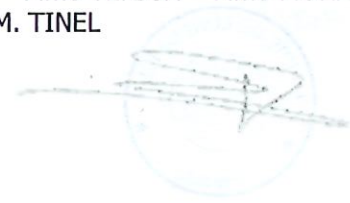
Mme FOREST est représentée par M. TINEL

M. GRANDGONNET est représenté par M. HUMBERT-LABEAUMAZ

Mme SALGUES est représentée par M. MARTIN

Mme ZARAGOZA est représentée par M. GOUASMI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX



OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE GESTION (CAG) DE LA MUTUELLE DU BIEN VIEILLIR (MBV) LA JOLIVADE

Rapporteur : Monsieur Fenoy

Monsieur le Maire explique que la Commission Administrative de Gestion (CAG) d'une maison de retraite (EHPAD) gérée par la Mutuelle MBV est un organe de concertation et de gouvernance locale. Bien que l'établissement soit géré par une structure mutualiste (donc privée à but non lucratif), la CAG permet d'associer les différents acteurs de la vie locale à la gestion de la structure.

La CAG se situe entre la direction de l'établissement et les instances nationales de la Mutuelle MBV. Elle se réunit généralement une fois par an pour aborder le fonctionnement concret de l'EHPAD.

Ses principales missions sont :

- ✚ Le suivi de l'activité : examiner les rapports d'activité, le taux d'occupation de l'établissement et les projets de l'établissement ;
- ✚ L'analyse financière : donner un avis ou examiner le budget de l'établissement ;
- ✚ Le lien social : veiller à ce que l'établissement reste bien ancré dans son territoire et réponde aux besoins des personnes âgées locales.

Monsieur le Maire précise que la présence d'élus municipaux au sein de cette commission est une obligation pour plusieurs raisons stratégiques et démocratiques :

- ✚ L'ancrage local et l'intérêt public ;
- ✚ Le partenariat avec la mairie ;
- ✚ La co-construction des projets territoriaux.

Le Directeur Général de la MBV dans son courrier du 14 avril 2026 sollicite la désignation de 2 représentants du conseil municipal à la CAG de la MBV La Jolivade (le maire en est Vice-Président de droit) pour permettre à la commune de participer à cette instance interne dont le directeur de l'établissement est chargé de présenter l'activité générale, les projets de la résidence ainsi que l'ensemble des actions menées pour favoriser le lien social et la qualité d'accompagnement des personnes accueillies.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de procéder à la désignation de 2 représentants de la collectivité à la Commission Administrative de Gestion de la MBV La Jolivade.

La désignation de 2 représentants peut s'effectuer à main levée si accord unanime de l'assemblée délibérante. Le conseil municipal décide à l'**unanimité** de procéder au vote à main levée.

Monsieur Fenoy propose madame Doz et madame Marin-Charpentier en qualité de représentantes.
Monsieur Kaminski propose également sa candidature au titre de représentant.

Le conseil municipal procède au vote à main levée.
Mesdames Doz et Marin-Charpentier obtiennent 18 voix.
Monsieur Kaminski obtient 9 voix.

Mesdames Doz et Marin-Charpentier sont désignées représentantes à la commission administrative de gestion de la MBV la Jolivade.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabrice FENOY



La secrétaire de séance
Mireille VERJUX

